Envoyé en préfecture le 04/10/2019
Reçu en préfecture le 04/10/2019
Affiché le 04.10.2019
ID : 089-200039642-20190924-92_2019_ANNEXES-AU

Annexe 1 – Étapes du PLUi

1

Prescription du PLUi
Délibération 21 mai 2019

2

Conférence Intercommunale des Maires
Définition des modalités de collaboration entre les communes membres et la CCLTB.
27 juin 2019

3

Modalités de concertation et de collaboration
Délibérations :
- 2 juillet 2019 – Modalités de concertation et de collaboration
- 24 septembre 2019 – Précisions de la délibération du 02/07/2019

4

Diagnostic territorial
Enjeux économiques, environnementaux, sociaux, urbains…

5

Définition du Projet Intercommunal
Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) :
- Dans tous les conseils municipaux
- Puis en conseil communautaire

6

Traduction réglementaire du projet intercommunal
- Orientations d'Aménagement pour les secteurs à enjeux
- Règlement écrit et graphique

7

Arrêt du projet du PLUi
En conseil communautaire

8

Finalisation du dossier PLUi
- Avis des conseillers municipaux sur les dispositions règlementaires concernant leur commune
- Consultation des partenaires publics (DDT, chambre d'agriculture, chambre de commerce et de l'industrie, …)
- Enquête publique

9

Conférence Intercommunale des Maires
Débat sur les orientations apportées au dossier de PLUi en vue de l'approbation

10

Approbation du PLUi
En conseil communautaire

Phase administrative
Phase technique

Envoyé en préfecture le 04/10/2019
Reçu en préfecture le 04/10/2019
Affiché le 04.10.2019
ID : 089-200039642-20190924-92_2019_ANNEXES-AU

Annexe 2 – Gouvernance du PLUi

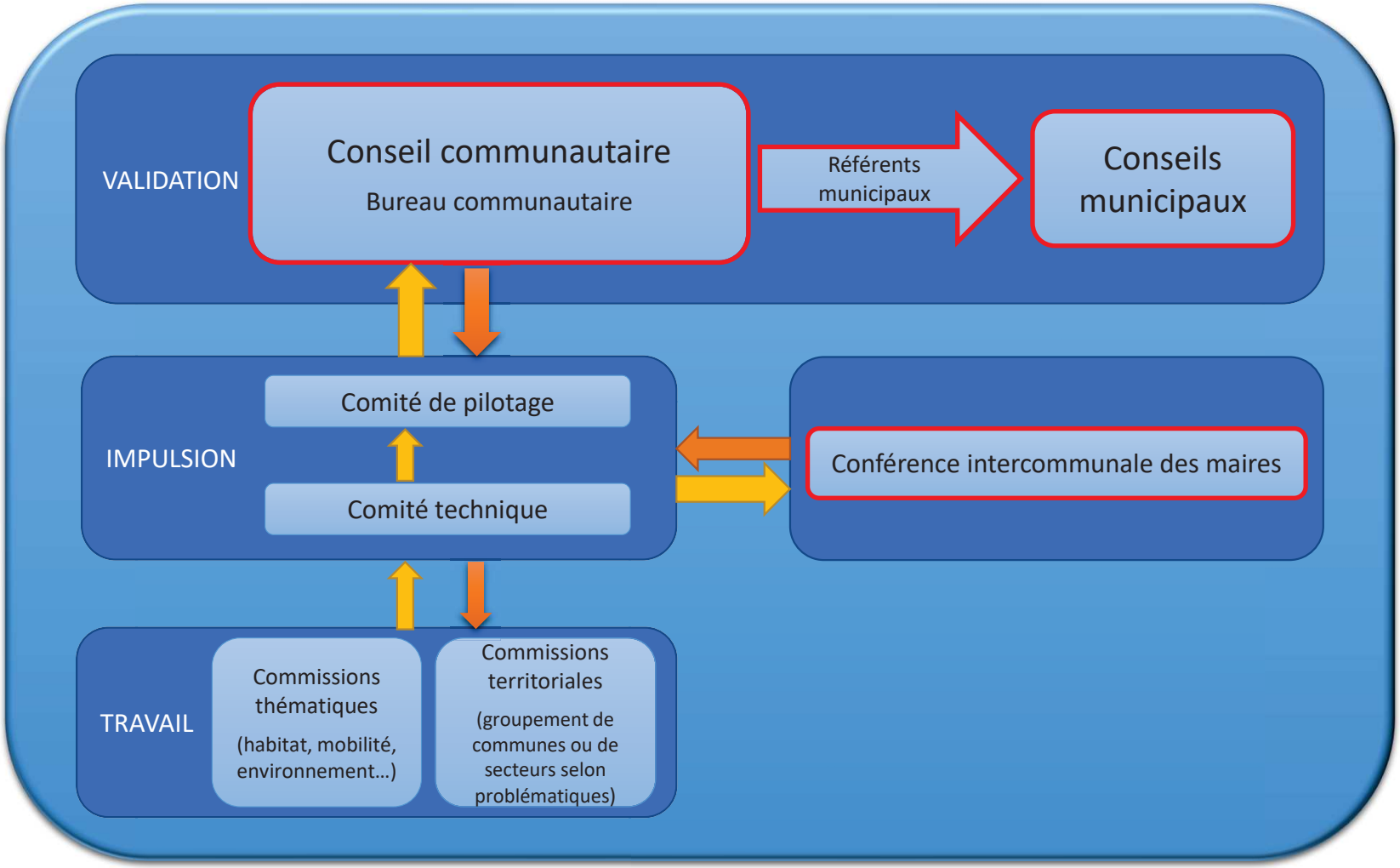

Envoyé en préfecture le 04/10/2019
Reçu en préfecture le 04/10/2019
Affiché le 04.10.2019
ID : 089-200039642-20190924-92_2019_ANNEXES-AU

CARTE 3 SECTEURS

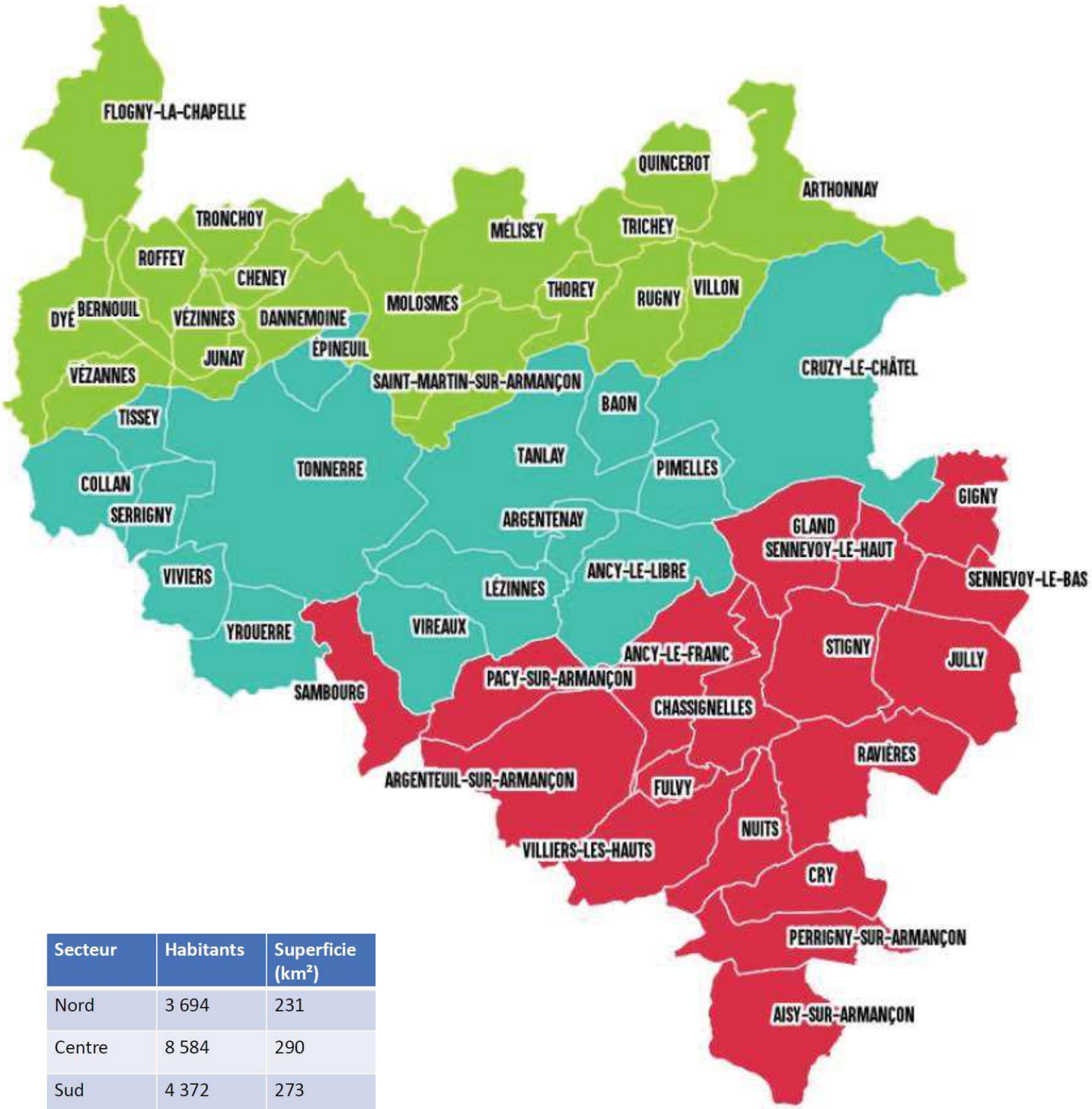

Secteur	Habitants	Superficie (km²)
Nord	3 694	231
Centre	8 584	290
Sud	4 372	273